



**AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°01-2023-277

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **01\_Pref\_Préfecture de l'Ain /**

|  |        |
|--|--------|
| 01-2023-12-20-00008 - Arrêté BRE 23.037 attribuant l'honorariat à un maire<br>DUPIN Bernard (1 page)   | Page 3 |
| 01-2023-12-27-00001 - arrêté préfectoral désignant madame Audrey<br>CHAHINE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des<br>solidarités de l'Ain par intérim, à compter du 1er janvier 2024 (3 pages) | Page 5 |

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-20-00008

Arrêté BRE 23.037 attribuant l'honorariat à un  
maire DUPIN Bernard

**ARRÊTÉ PREFERORAL**  
**attribuant l'honorariat à un maire**

La préfète de l'Ain,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n°NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 30 octobre 2023 de Monsieur le maire de la commune de Jasseron, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de M. Bernard DUPIN, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Jasseron (01) : conseiller municipal de 1983 à 1989, adjoint au maire de 1989 à 2001 et maire de 2001 à 2014 ;

Considérant que M. Bernard DUPIN remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1 :** M. Bernard DUPIN, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de JASSERON, de 2001 à 2014, est nommé maire honoraire.

**Article 2 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 20 décembre 2023

Signée la préfète : Chantal MAUCHET

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-27-00001

arrêté préfectoral désignant madame Audrey  
CHAHINE, directrice départementale de  
l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain par  
intérim, à compter du 1er janvier 2024



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**désignant Madame Audrey CHAHINE,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain par  
intérim  
à compter du 01 janvier 2024**

**LA PRÉFÈTE DE L'AIN,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code du commerce ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation ;
- VU** le code de l'entrée et du séjour et du droit d'asile ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code du travail ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- VU** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- VU** la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- VU** la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- VU** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 22 mars 2023 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, en qualité de préfète de l'Ain,
- VU** le décret du 2 août 2023 portant nomination de Mme Virginie GUERIN-ROBINET, secrétaire générale de la préfecture de l'Ain, sous-préfète de Bourg-en-Bresse ;
- VU** le décret du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Agnès GONIN, directrice du travail, directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et de la ministre des solidarités et des familles du 15 novembre 2023 portant nomination de Madame Agnès GONIN sur l'emploi de directrice régionale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes, chargée des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi et solidarités » pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 07 juillet 2021 portant nomination de Madame Audrey Chahine, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;
- VU** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié par arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles de l'Ain ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain ;
- VU** la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes et le préfet de l'Ain relative à la réalisation des actes d'instruction afférents à la procédure budgétaire des établissements et services sociaux financés par le budget de l'État portant sur la tarification des prestations fournies par les établissements et services sociaux financés par le budget de l'État, en date du 16 février 2018 ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ain, sous-préfète de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse.

## **ARRÊTE**

Article 1 : Madame Audrey CHAHINE, directrice adjointe de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain et la directrice de départementale de l'emploi du travail et des solidarités par intérim sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain et entrera en vigueur à compter du 01 janvier 2024.

Bourg-en-Bresse, le 27 décembre 2023

Pour la Préfète,  
La sous-préfète, secrétaire générale

Signé : Virginie GUERIN-ROBINET